

2-Quelle autorisation d'urbanisme pour quels travaux ? Et quel document ?

Travaux projetés	Autorisation	Pièces à fournir (*)
Travaux modifiant l'aspect extérieur : réfection toiture, menuiseries, création ouverture ..	Déclaration Préalable de travaux	❖ Plan de situation ❖ Plan de masse : si construction ou modification de l'existant ❖ Plan en coupe : si modification du profil du terrain ❖ Plan façades : si modification de celles-ci (ex : création ouverture) ❖ Représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées
Agrandissement d'un bâtiment existant dans le limite de 20m ² (ou 40 m ² si en zone U PLU(i))		
Construction nouvelle dans la limite de 20m ² (garage, abri jardin ...)		
Piscine dont la superficie est comprise entre 10 et 100 m ² et dont la couverture est inférieure à 1,80 m		